



Préavis municipal N°_1_/2015__ : Règlement communal sur la protection des arbres

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le 23 avril 2015 avec le représentant de la municipalité, M. Thierry Devallonné.

Le nouveau règlement sur la protection des arbres de la commune de Montanaire est le règlement type du canton.

Pour la commune de Montanaire, 2 modifications y ont été apportées à l'article 2 :

1. Le règlement de la commune de Montanaire protège tous les arbres de plus de 30 cm de diamètre à 1,3 m de hauteur (le règlement type stipule 20 cm de diamètre à la même hauteur)
2. Les arbres fruitiers de cultures intensives ne sont pas soumis à ce règlement.

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire d'accepter le règlement tel que présenté.

Lieu et date : Montanaire, le 23 avril 2015

Cudré-Mauroux Mireille

Besson Daniel

Aubert Samuel

Forestier Christian (rapporteur)

Wüthrich Thomas

Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil